

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mai 2016

RÉNOVATION INSCRIPTION ÉLECTORALE RESSORTISSANTS UE - (N° 3763)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 3

présenté par
Mme Pochon et M. Warsmann

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« organique n° du rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un État membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales »

les mots :

« n° du rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.